

14 février 2024

Objet : Certification priorité jeunesse

Note : Cette nouvelle version était rendue nécessaire suite au lancement du nouveau site web de l'Association des scouts du Canada.

L'Association des scouts du Canada (ASC) a pour mission « selon les valeurs énoncées (respect, efficacité, engagement) et la Loi scout, promouvoir et soutenir en français l'éducation des jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la société pour construire un monde meilleur. ». En tant que bénévoles, **VOUS êtes l'Association des scouts du Canada.**

Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre connaissance de la vidéo suivante : « [Protéger les enfants](#) ».

Chaque jour, vous contribuez à rendre le monde meilleur en donnant le meilleur de vous-même. En tant que membre, vous vous êtes engagés à respecter la loi scout. Au quotidien, vous vous battez pour la justice et vous protégez la vie. Nous avons tous le désir et le devoir d'offrir un milieu sécuritaire à nos jeunes et d'aider ceux dans le besoin. Suivons donc le leadership de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), qui, en adhérant à la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, souhaite protéger ses jeunes.

Lorsque les besoins fondamentaux, tels que la sécurité, ne sont pas comblés, il est difficile d'atteindre nos objectifs liés à la saine croissance des enfants. En d'autres termes, si nous nous éloignons de l'objectif de la sécurité, nous nous éloignons de notre mission de développement intégral du jeune. C'est pourquoi notre association se prémunit de meilleures mesures pour encadrer les enfants. Ces mesures comprennent, entre autres, une formation obligatoire et gratuite pour tous ses bénévoles. Cette formation intitulée Priorité Jeunesse fait partie du



District les Ailes du Nord
2, avenue des Champs-Élysées
Notre-Dame-des-Prairies (Québec)
J6E 8J2

Association des scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5

450 965-8571
secretariat@scoutsaillesdunord.com
scoutsaillesdunord.com

514 252-3011 1-866 297-2688
infoscout@scoutsducanada.ca
scoutsducanada.ca

programme de prévention des abus pédosexuels pour les organismes de services à l'enfance offerte par le [Centre canadien de protection de l'enfance](#) (CCPE).

Vous trouverez ci-dessous la procédure pour créer votre compte et suivre la formation Priorité jeunesse.

La formation est une exigence nationale tel que mentionné dans la [Politique sur la formation des adultes et compétences requises](#) de l'ASC. Afin d'assurer la sécurité de nos jeunes, notre association a établi les politiques suivantes en lien avec la protection des jeunes.

[Politique en matière de protection des jeunes](#)

[Mesures disciplinaires, suspension et expulsion d'un membre adulte dans le scoutisme](#)

[Vérifications d'antécédents judiciaires](#)

[Politique sur le signalement](#)

[Politique en engagement jeunesse](#)

[Encadrement des jeunes – Âge des animateurs](#)

[Code de comportements attendus des adultes](#)

[Encadrement des bénévoles occasionnels et des aides de camp](#)

[Encadrement de l'adulte dans le scoutisme](#)

[Recrutement et sélection de nouveaux membres adultes](#)

[Transport automobile](#)

Ces dernières sont disponibles sur le site [Web de l'ASC](#), dans la « [Bibli interne](#) » sous **Administration / Politiques**.

FORMATION PRIORITÉ JEUNESSE – DÉTAILS ET PROCÉDURE

Sujets abordés dans la formation :

- ✓ Les abus pédosexuels;
- ✓ Le processus de conditionnement;
- ✓ Comment réagir à un dévoilement d'abus pédosexuel;
- ✓ L'impact d'un abus pédosexuel;
- ✓ Le code de conduite et le signalement;
- ✓ Les politiques et les procédures à utiliser pour protéger les enfants.

Procédure pour suivre la formation

1. La formation consiste en un cours en ligne de trois heures divisé en huit modules.
2. Vous pouvez suivre le cours en une ou plusieurs séances, au moyen d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent muni d'une connexion Internet.
3. En tant que membres du **district des Ailes du Nord**, vous devez créer votre compte en cliquant ici :
https://vta.c3p.ca/app/fr/create_account?key=35985DCC2FB611EE9122DAA847955E13
4. Vous pourrez ensuite suivre la formation en accédant à l'Académie de formation virtuelle du Centre canadien de protection de l'enfance (<https://vta.c3p.ca/app/fr/login>).
5. Votre compte sera valide jusqu'au 31 juillet 2024.
6. Après avoir terminé les huit modules, vous devrez faire un test de validation des connaissances (questions à choix multiples) pour attester de votre participation active et de votre compréhension.
7. Une fois que vous avez réussi l'examen, vous devez télécharger votre certificat.
8. Vous devez transférer votre certificat par courriel au secrétariat (secretariat@scoutsaillesdunord.com).
9. La Certification Priorité jeunesse sera alors ajoutée dans votre dossier personnel (Système d'informations des Scouts du Canada [SISC]).